

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 mai 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2026-05-082 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 8.2 et 8.3.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-083 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

La conseillère Isabelle Parenteau mentionne que la distribution de compost et de petits arbres se tiendra le samedi, 16 mai prochain, de 9 h à 11 h 30.

Le conseiller Patrick Chamberland indique que deux soirées de danse country-pop se tiendront les 29 et 30 mai prochains au Centre récréatif, entre 19 h 30 et 23 h 30. Il ajoute que l'édition 2026 du tournoi de cornhole se tiendra également au Centre récréatif le samedi 13 juin 2026. Il poursuit en indiquant qu'au niveau de la voirie, plusieurs projets débiteront prochainement et que la majorité des nids-de-poule sont réparés.

Le maire explique qu'il a participé à une rencontre avec divers organismes de la région en lien avec les problèmes d'itinérance; plus de 45 personnes étaient présentes. Le problème de l'itinérance au Québec est croissant d'année en année et les nombreux intervenants tentent de trouver des solutions. Il poursuit en indiquant que le lancement du Plan climat de la MRC de Pierre-De Saurel s'est tenu à Saint-Anne-de-Sorel le 22 avril dernier et mentionne qu'il a accepté d'être ambassadeur du Plan climat pour les municipalités principalement agricoles, et ce, suite à la demande de M. Vincent Deguise, préfet de la MRC. Il termine en expliquant que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a embauché une nouvelle directrice générale, Mme Nathalie Lanoix, de Saint-Ours, qui remplace Mme Jacqueline Lavallée, laquelle quitte pour la retraite.

Dépôt du rapport financier au 31 mars 2026 qui affiche un solde à la caisse de 263 178,45 \$, des dépôts à terme au montant de 323 142,91 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 2 295,22 \$, pour un solde aux livres de 584 026,14 \$. Le total des revenus de mars se chiffre à 24 201,27 \$ et celui des dépenses à 184 216,52 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'avril 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 3 avril au 30 avril 2026.

2026-05-084 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 161 988,54 \$ et des comptes payés pour un montant de 80 196,88 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil le projet de règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique sera présenté pour adoption.

Elle profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 584-2018-03
(2026-05-085)

Adoption du règlement numéro 584-2018-03 concernant les modalités de publications publications des avis publics de la Municipalité de Saint-David

Attendu que la Municipalité doit procéder à la publication d'avis publics conformément aux articles 431 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

Attendu que les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, lesquels sont en vigueur depuis l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13) le 16 juin 2017;

Attendu que la boîte d'affichage située sur le kiosque postal est exposée directement aux intempéries et que la boîte se dégrade rapidement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à la loi;

Attendu que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que le règlement numéro 584-2018-03 des règlements de cette municipalité soit adopté;

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Application

Le présent article modifie l'article 4 du règlement numéro 584-2018 et abroge les règlements numéros 584-2018-01 et 584-2018-02.

L'article 4 du règlement 584-2018 doit maintenant se lire comme suit.

- 4.1 La publication d'un avis public donné se fait par :
 - a) affichage à l'hôtel de ville de Saint-David située au 16, rue Saint-Charles;
 - c) affichage sur le site internet de la Municipalité.
- 4.2 L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour le citoyen et adoptée aux circonstances.
- 4.3 La computation du délai requis pour la publication d'un avis public débute le jour suivant celui où l'avis a été publié.

ARTICLE 3 – Dispositions finales

- 3.1 Le présent règlement a préséance sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.
- 3.2 Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.
- 3.3 Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents le 5 mai 2026.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

2026-05-086 Contribution financière à l'Association des loisirs de Saint-David

Considérant que l'Association des loisirs de Saint-David à la responsabilité de l'organisation d'activités tout au long de l'année;

Considérant que le budget de fonctionnement 2026 de l'Association des loisirs de Saint-David a été soumis à ce Conseil;

Considérant que l'Association des loisirs de Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 32 370 \$ à l'Association des loisirs de Saint-David à titre de contribution annuelle 2026 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-98-991.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-087 Demande de commandites pour le Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy

Considérant l'importance de soutenir les initiatives éducatives et communautaires dans notre municipalité;

Considérant la valeur du Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy dans la reconnaissance des accomplissements des élèves;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil verse un montant de 100\$ à l'école secondaire Bernard-Gariépy afin de contribuer à l'organisation de son Gala Méritas et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-088 Arrosage pour le contrôle des insectes sur les immeubles municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments appartenant à la municipalité;

Considérant l'offre au montant de 550 \$ plus taxes, présentée par l'entreprise Arrosage Jonathan Michaud pour effectuer cet arrosage;

Il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil retienne les services de l'entreprise Arrosage Jonathan Michaud pour procéder à l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal, plus précisément l'hôtel de ville, l'édifice municipal, le centre récréatif, l'installation Le Cheval Marin, la salle communautaire, l'abri des casiers postaux, la caserne ainsi que le bâtiment du site de traitement des eaux usées, et affecte cette dépense aux postes budgétaires

numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-415-00-522, 02-590-00-522 et 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-089 Autorisation en lien avec les activités de la Fête nationale

Considérant les demandes relatives aux célébrations de la Fête nationale du 23 juin prochain soumises verbalement par le président de l'Association des loisirs;

Considérant que l'Association des loisirs demande l'assistance de cinq pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie, soit de 22 h à 2 h;

Considérant que des feux d'artifice sont au programme des activités;

Considérant la fermeture de la rue Théroix, de 16 h à 2 h, souhaitée par l'Association des loisirs pour accroître la sécurité des gens lors des festivités;

Considérant que ce Conseil peut autoriser un feu de joie pour un événement spécifique aux conditions qu'il jugera opportun;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise l'Association des loisirs à tenir les festivités de la Fête nationale sur le terrain du Centre récréatif de Saint-David, à y allumer un feu de joie et à y présenter des feux d'artifice sous la supervision d'un artificier. Il est également résolu d'autoriser la présence de cinq pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie ainsi que la fermeture de la rue Théroix de l'intersection de la rue de la Rivière-David jusqu'à proximité du HLM pour la tenue des célébrations du 23 juin prochain et affecte la dépense du salaire des pompiers au poste budgétaire numéro 02-220-00-141.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-090 Regroupement de municipalités pour l'optimisation des entraînements des pompiers des Services de sécurité incendie

Considérant que l'optimisation des pratiques des pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-David est essentielle pour garantir la sécurité de nos citoyens et la protection de leurs biens;

Considérant que le regroupement avec les Services de sécurité incendie de Saint-Guillaume, Saint-Bonaventure, Saint-Eugène et Saint-Marcel-de-Richelieu permet de mutualiser les ressources, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts pour toutes les parties impliquées;

Considérant que la collaboration entre les municipalités dans le domaine de la sécurité incendie est une démarche responsable et proactive pour assurer une réponse rapide et efficace en cas d'urgence;

Considérant que la tarification pour la participation à l'optimisation des pratiques et formations des pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-David dans le cadre de ce regroupement s'élèvera à 7 000 \$ pour l'année 2026;

Considérant que la gestion de ce projet de regroupement sera sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Guillaume et ce, sans frais;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le paiement de 7 000 \$ à la municipalité de Saint-Guillaume pour la participation du Service sécurité incendie de Saint-David au regroupement de municipalités pour l'optimisation des entraînements des pompiers des Services de sécurité incendie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-05-091 Levée de la séance

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard, que la présente séance soit levée, à 20 h 32.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier